

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

Le Conseil municipal de la commune de ST LEGER MAGNAZEIX dûment
Convoqué s'est réuni en session ordinaire Le LUNDI 30 JANVIER à 18 heures
Selon convocation du 24 JANVIER 2023 sous la présidence de Mr ROUET Jean Louis Maire

Membres	10
Présents	07
Représenté	01
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Contre	
Abstentions	

MR ROULET Mickaël a été élu secrétaire

PRESENTS : Mmes DAUBY Marie Josée- PERRIN Marie

Mrs MOURGAUD Jean Luc, ROUET Jean Louis, DAUBY Pascal, TREVISIOL Guillaume -
ROULET Mickaël

ABSENTS : MR MORGAT-FABRE Cyril- MMES MANNEQUIN Aurélie- BEVIN Danièle
Pouvoir : Mme MANNEQUIN Aurélie donne pouvoir à Mr ROULET Mickaël

DELIBERATION N° 2023-01 en date du 30 JANVIER 2023 portant sur « PRESENTATION PROJET PARC
PHOTOVOLTAIQUE LE JENICAUD »

Le Responsable régional Sud Ouest Sol de la Société TSE 6 rue Virginie Hériot 17000 LA
ROCHELLE expose au conseil municipal le projet de parc photovoltaïque sur les parcelles
sises Le Jénicaud.

Après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, le conseil municipal est favorable au projet qui
vient de lui être présenté

Reçu en préfecture le 01/02/2023

DELIBERATION N° 2023-02 en date du 30 JANVIER 2023 portant sur « DEMANDE DE SUBVENTION
DETR CHANGEMENT DES MENUISERIES BATIMENT DE LA MAIRIE »

Monsieur le Maire indique conseil qu'une étude a été réaliser sur le bâtiment de la mairie afin de
déterminer les travaux à effectuer dans le cadre d'une rénovation notamment en matière de coût
énergétique. Dans le cadre des travaux à réaliser, il présente un devis de la Société ADAM en vue de
procéder au changement des menuiseries sur le bâtiment de la mairie, le montant HT des travaux est
estimé à 74 740.59 €.

Le financement de ces travaux pourrait bénéficier d'une aide de l'Etat DETR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'aide de l'Etat DETR pour leur
financement et s'engage à inscrire ces travaux au budget communal 2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

DELIBERATION N° 2023-03 en date du 30 JANVIER 2023 portant sur « DEMANDE DE SUBVENTION
DEPARTEMENT CHANGEMENT DES MENUISERIES BATIMENT DE LA MAIRIE »

Monsieur le Maire indique conseil qu'une étude a été réalisée sur le bâtiment de la mairie afin de déterminer les travaux à effectuer dans le cadre d'une rénovation notamment en matière de coût énergétique. Dans le cadre des travaux à réaliser, il présente un devis de la Société ADAM en vue de procéder au changement des menuiseries sur le bâtiment de la mairie, le montant HT des travaux est estimé à 74 740.59 €.

Le financement de ces travaux pourrait bénéficier d'une aide du Département

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'aide du département pour leur financement et s'engage à inscrire ces travaux au budget communal 2023.

Reçu en préfecture le 01/02/2023

DELIBERATION N° 2023-04 en date du 30 JANVIER 2023 portant sur « CONVENTION DE DELEGATION
DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SYNDICAT COUL-GART-EAU »

Monsieur le Maire, présente une demande du Président du Syndicat COUL-GART-EAU, syndicat de production d'eau potable auquel la commune est adhérente. Il a décidé d'engager une étude visant à la protection de la ressource en eau. Cette étude consiste à délimiter le bassin versant hydrographique de chaque ressource identifiée comme prioritaire dans son schéma directeur. 2 captages sont identifiés comme prioritaires sur la commune soit La Roche 1 et 2.

Le syndicat COUL-GART-EAU propose de conduire cette étude en lieu et place de la commune. Pour cela, il est nécessaire que le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire, fait part au conseil de la proposition de convention délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, votants 8 , pour 7- contre 1

APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage qui vient de lui être présentée et dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat COUL-GART-EAU, à intervenir.

Reçu en préfecture le 01/02/2023